

# COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2016

**Convocation** : 12 décembre 2016

**Affichage** : 23 décembre 2016

Le 19 décembre 2016, à 19 H 30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Vincent OBLED, Maire

**Présents** : AUBERTIN Florence, BOULISSET Samuel, DUBREUIL Didier, GENELOT Laurence, GROSJEAN-DUTARTRE Sophie, LAMBERTET Gilbert, LARDY Gérard, MORIN Danielle, OBLED Vincent,

**Procurations** : BRALLET Chantal donne pouvoir à AUBERTIN Florence, OZANON-GUILLEMAUT Céline donne pouvoir GENELOT Laurence, GUILLET Christophe donne pouvoir à LARDY Gérard, UTIEL José donne pouvoir à BOULISSET Samuel, MORIN Daniel donne pouvoir à OBLED Vincent.

**Secrétaire de séance** : GROSJEAN-DUTARTRE Sophie

Le compte-rendu de la séance du 23 novembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

## **1- MISE EN ŒUVRE DU R.I.F.S.E.E.P.**

M. Vincent OBLED informe les membres du Conseil que le personnel communal bénéficie actuellement d'un régime indemnitaire. Celui-ci sera remplacé, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017, pour un nouveau régime indemnitaire qui se dénomme Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (R.I.F.S.E.E.P.)

Une présentation avait été faite aux membres du Conseil lors de la séance du 26 octobre 2016. Après avis du comité Technique du Centre de Gestion, il convient de délibérer.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la mise en œuvre du R.I.F.S.E.E.P. à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

## **2- DECISION MODIFICATIVE N°2**

En cette fin d'année, des ajustements budgétaires sont nécessaires au budget communal.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **EMET** un avis favorable à la décision modificative n°2 comme suit :
  - o Compte 6718 : + 600 €
  - o Compte 615221 : - 600 €

## **3- DISSOLUTION DU SYNDICAT DE COOPERATION INTERCOMMUNALE DU COLLEGE LOUIS PASTEUR DE SAINT-REMY – CLE DE REPARTITION DE L'ACTIF ET DU PASSIF**

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017, Chalon sur Saône, le Syndicat de coopération intercommunale du Collège Louis Pasteur de Saint Rémy sera dissous.

Ce syndicat regroupe 7 communes : La Charmée, Lux, Sevrey, Marnay, St Loup de Varennes, Saint Rémy et Varennes le Grand.

Il convient de répartir l'actif qui s'élève à 135 099.33 € entre les 6 communes. Cette somme provient de la vente d'un terrain qui appartenait au Syndicat.

Une clé de répartition avait été décidée en 2013. Elle est basée sur le montant des participations versées par les communes entre 2009 et 2012, et calculée au prorata.

Pour La Charmée, le montant des participations s'élève à 19 182 €, ce qui représente 5.35 %

La Commune percevra donc en 2017 une somme de 7 227.81 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la clé de répartition de l'actif et du passif suite à la dissolution du Syndicat de coopération intercommunale du Collège Louis Pasteur de Saint Rémy.

#### **4- AUTORISATION DU MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2017**

Comme chaque année, il convient d'autoriser M. le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget qui interviendra fin mars, début avril 2017.

Suite à l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le montant des dépenses d'investissement ne peut dépasser le quart des dépenses d'investissement du budget précédent, soit 60 500 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** M. le Maire à engager, liquider et mandater, avant le vote du budget 2017 les dépenses d'investissement pour un montant total de 60 500 € à répartir comme suit :
  - o Chapitre 20 : 3 000 €
  - o Chapitre 21 : 30 000 €
  - o Chapitre 23 : 25 500 €

#### **5- COMMISSION COMMUNALE D'ACTION SOCIALE**

Suite à la délibération prise lors du dernier conseil concernant la création d'une commission communale d'action sociale, il convient de préciser que cette nouvelle commission se réunira pour donner des avis sur les affaires sociales et c'est le Conseil Municipal qui prendra ensuite la décision.

#### **6- QUESTIONS DIVERSES**

- **RUE DU CHATEAU** : Réfection des eaux pluviales sur le début de la rue à partir de la bibliothèque municipale. C'est le Grand Chalon qui finance ces travaux (montant approximatif : 35 000 €)
- **ALLEE DE LA FONTAINE** : les travaux sont terminés. La rétrocession de la voirie se fera en début d'année 2017.
- **RUE DU BOURG** : Pour la partie comprise entre le croisement avec la rue du Pont Larcher et la Rue de la Citadelle, le réseau d'assainissement sera refait en janvier par le Grand Chalon.
- **CURAGE DES FOSSES** : L'entreprise JUSSEAU de Varennes le Grand a curé les fossés sur une longueur totale de 2,6 Kms. Montant total des travaux 3 500 € TTC.  
M. le Maire et le Conseil Municipal remercient M. Noël CHARRIERE qui a aidé les agents communaux pour le transport de la terre.
- **RAPPORT D'ACTIVITE 2015 DU GRAND CHALON** : présentation, par M. OBLED du rapport d'activité 2015. Celui-ci est consultable en Mairie
- **CEREMONIE DES VOEUX** : La cérémonie des vœux aura lieu VENDREDI 13 JANVIER à 18 H 30 à la Salle Polyvalente.

La séance est levée à 20 H 30

**Fait à LA CHARMEE, le 20 décembre 2016**

**Le Maire, Vincent OBLED**

